



Disponible en ligne sur  
**SciVerse ScienceDirect**  
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France  
**EM|consulte**  
www.em-consulte.com



ARTICLE ORIGINAL

# Application pratique de la charte de la visite médicale

Practical application of the charter of pharmaceutical sales visit

B. Leroy<sup>a,\*</sup>, M. Uhart<sup>a</sup>, A. Lajoinie<sup>a</sup>, P. Maire<sup>a,b</sup>,  
M. Ducher<sup>a</sup>, L. Bourguignon<sup>a,b</sup>

<sup>a</sup> Service pharmaceutique, hôpital Antoine-Charial, groupement hospitalier de gériatrie, hospices civils de Lyon, 40, avenue de la Table-de-Pierre, 69340 Francheville, France

<sup>b</sup> Laboratoire de biométrie et biologie évolutive, CNRS UMR 5558, université de Lyon, 69622 Villeurbanne, France

Reçu le 6 janvier 2012 ; accepté le 5 juin 2012

Disponible sur Internet le 25 juillet 2012

## MOTS CLÉS

Médicament ;  
Charte de la visite  
médicale ;  
Délégué médical ;  
Industrie  
pharmaceutique ;  
Discours

## Résumé

**Introduction.** — La pratique de la visite médicale est encadrée en France par des dispositifs réglementaires, mais également par une charte de bonne conduite. Nous avons cherché à mesurer le respect de ces dispositions par les laboratoires signataires.

**Matériel et méthode.** — Une grille d'évaluation a été mise au point, permettant de mesurer le respect des interdictions et obligations concernant les informations apportées par la visite médicale.

**Résultats.** — Nous avons étudié 20 rencontres avec des visiteurs médicaux. Les informations obligatoires n'ont été remises en totalité que dans 5% des cas. Pour 80% des entretiens, le visiteur médical a établi une comparaison avec un médicament concurrent, accompagnée de remarques négatives dans 44% des cas. Les visiteurs médicaux ont fait la promotion dans 35% des cas d'une utilisation hors AMM. Vingt pour cent des entretiens se sont conclus par la proposition de cadeaux ou d'échantillons. Au total, une pratique interdite a été observée dans 85% des cas.

**Discussion.** — Cette étude montre que le déroulement de la visite médicale est majoritairement conforme vis-à-vis de la réglementation des dons. Les obligations concernant le bon usage du médicament sont très faiblement respectées, qu'il s'agisse de fournir des documents de réglementation officielle, de donner une information respectueuse de la concurrence ou de favoriser le bon usage.

**Conclusion.** — Nos résultats suggèrent que la visite médicale hospitalière pratiquée actuellement ne permet pas d'assurer un apport d'informations honnêtes et favorisant le bon usage des médicaments.

© 2012 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

\* Auteur correspondant.

Adresses e-mail : bertrand.leroy@chu-lyon.fr, bertrandleroy59@aol.com (B. Leroy).

**KEYWORDS**

Medicine;  
Charter of the  
pharmaceutical sales  
visit;  
Pharmaceutical  
representative;  
Pharmaceutical  
industry;  
Presentation

**Summary**

*Background.* — Visits from pharmaceutical representatives are controlled in France by regulations, but also by a Charter of good practice. The goal of this study was to measure compliance to the conditions of this charter by participating pharmaceutical companies.

*Material and methods.* — An assessment grid was drafted to determine compliance to interdictions and obligations concerning the information provided during visits from pharmaceutical representatives.

*Results.* — We studied 20 visits from pharmaceutical representatives. All of the documents and obligatory information were only provided in 5% of cases. During 80% of these meetings, the pharmaceutical representatives made a comparison with competitor's drugs, which was associated with negative remarks in 44% of cases. The pharmaceutical representatives promoted cases of use outside those, which had received marketing approval in 35%. Gifts or samples were offered at the end of these meetings in 20% of cases. Prohibited practices were observed in a total of 85% of cases.

*Discussion.* — This study shows that meetings are respected by pharmaceutical representatives in terms of regulations related to donations. In opposite, there is a very low compliance concerning the proper use of the drug, whether to provide official documentation, to give information respectful of other pharmaceutical companies or to promote the proper use.

*Conclusion.* — Our results suggest that, at present hospital visits by pharmaceutical representatives do not respect the commitments made by the pharmaceutical industry, and do not make it possible to ensure that honest information is provided to favor the proper use of drugs.

© 2012 Elsevier Masson SAS. All rights reserved.

## Introduction

La pratique de la visite médicale par l'industrie pharmaceutique est actuellement très discutée en France. Des réflexions, menées au niveau national, remettent en cause cette activité au point d'en envisager la suppression [1].

La visite médicale a pourtant fait l'objet, depuis plusieurs années, d'une redéfinition des pratiques destinée à en garantir la qualité. Ainsi, la loi du 13 août 2004 [2] a entériné la création d'une charte de la visite médicale pour la médecine de ville, ayant pour but de définir un contrat de qualité des pratiques professionnelles. Les objectifs de cette charte sont de favoriser le bon usage des produits de santé, d'éviter le mésusage et les dépenses inutiles, et de contribuer à la formation des médecins.

Le contenu de la charte a fait l'objet de négociations entre le Comité économique des produits de santé (CEPS) et les entreprises du médicament (LEEM), avec un accord trouvé le 22 décembre 2004 [2]. En 2005, un avenant à cette charte est proposé, prévoyant une liste des classes thérapeutiques pour lesquelles la visite médicale devait être limitée ainsi que des sanctions financières en cas de non-respect (baisse du prix de remboursement des médicaments), disposition finalement annulée par le Conseil d'État. Une extension de cette charte à la visite médicale hospitalière a été réalisée en 2008. Le visiteur médical (VM) se voit chargé de fournir toutes les informations utiles au bon usage et d'expliquer la place du médicament dans la stratégie thérapeutique selon les recommandations officielles (Afssaps, HAS, INCa. . .), ou des avis d'experts. Le tout doit être réalisé dans le respect des règles déontologiques : interdiction des cadeaux et de la remise d'échantillons, respect des conventions en rapport aux invitations pour congrès ou formation, transparence sur le laboratoire représenté, etc. Enfin, une

liste des documents, dont la remise est obligatoire, figure dans la charte. Dans ce cadre, la visite médicale est certifiée par un organisme certificateur sur la base d'une procédure établie par la HAS [3,4]. La procédure se limite à une certification de qualification technique d'entreprise : il s'agit de vérifier si l'entreprise met en œuvre les moyens nécessaires pour garantir la conformité des pratiques de visite médicale, et non d'en certifier l'application sur le terrain. L'objet de cette étude est d'évaluer le respect des dispositions de cette charte pour les laboratoires signataires, lors de la pratique de la visite médicale au sein de notre service.

## Matériel et méthode

Cette étude prospective s'est déroulée sur une année complète au cours de laquelle les entretiens entre les VM et l'équipe d'un service pharmaceutique hospitalier ont été évalués selon une grille. Les entretiens ont été réalisés à la suite d'une demande de rendez-vous par un représentant d'un laboratoire pharmaceutique (pas de sollicitation directe du service pharmaceutique), et n'ont porté que sur les présentations concernant un ou plusieurs médicaments. Les présentations de dispositifs médicaux ont été exclues car elles ne sont pas actuellement concernées par la charte de la visite médicale. Les évaluations ont été réalisées immédiatement après l'entretien par l'ensemble de l'équipe pharmaceutique assistant à la visite médicale.

La grille d'évaluation a été construite à partir de la charte [2], permettant de juger du respect des interdictions et obligations concernant les informations apportées par la visite médicale.

Trois groupes d'éléments ont été considérés :

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/2477971>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/2477971>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)